Subventions à la recherche
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT



FONDATION BARREAU DU QUÉBEC
Pour l'avenir du droit

Programme 2026-2027

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS **3**

DÉPOSER UNE DEMANDE **4**

Qui peut déposer une demande? 4

Quand déposer une demande? 4

Comment déposer une demande? 4

CONTENU D'UNE DEMANDE **5**

ÉVALUATION D'UNE DEMANDE **6**

MONTANT ALLOUÉ ET DÉPENSES ADMISSIBLES **7**

Montant de subvention alloué 7

Dépenses admissibles 7

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **8**

SUBVENTION **9**

La convention 9

LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION **10**

Le rapport d'étape 10

Le rapport final 11

PUBLICATION **12**

Publication de la recherche 12

DIFFUSION **13**

Présentation de la recherche 13

Promotion de la recherche 13

AVANT-PROPOS

Depuis 1982, la Fondation est fière de soutenir la recherche juridique par l'entremise de son programme de subventions à la recherche.

Grâce à ce programme, la Fondation a contribué à la publication de plus de **135 ouvrages** et **150 articles**, pour un total de plus de **3 900 000 $.**

Chaque année, la Fondation propose un thème de recherche spécifique visant à encourager l'exploration de sujet d'intérêt pour la **communauté juridique québécoise**.

Pour 2026-2027, le thème renouvelé est **« Protéger et renforcer l'État de droit au Québec »**

Cette année, la Fondation souhaite toujours prioriser des projets de recherche qui contribuent à la ***protection et au renforcement de l'État de droit au Québec****. Fondement essentiel de notre démocratie, l'État de droit repose sur trois piliers essentiels : la primauté du droit, l'égalité de toutes et tous devant la loi et l'indépendance des tribunaux.*

Les projets pourront notamment porter sur :

- *Les défis que posent les transformations sociales, politiques, économiques ou technologiques à la primauté du droit;*
- *Les enjeux contemporains liés à l'égalité devant la loi et à l'accès équitable à la justice;*
- *Les moyens de protéger et de renforcer l'indépendance des tribunaux;*
- *Tout autre sujet pertinent visant à protéger ou renforcer l'État de droit.*

Des projets de recherche sur d'autres thématiques d'intérêt pour la communauté juridique québécoise peuvent également être soumis mais la priorité sera accordée à ceux qui s'inscrivent dans le présent thème.

Les règles du programme et le thème annuel sont publiés chaque automne sur le site Web de la Fondation, sous la rubrique Programmes et Bourses – Subventions à la recherche.

Ce guide d'accompagnement vise à soutenir les personnes dans la préparation de leur demande de subvention. Il présente également les modalités de versement de la subvention et les rapports à fournir à la Fondation.

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous par écrit à **recherche@fondationdubarreau.qc.ca**

DÉPOSER UNE DEMANDE

Qui peut déposer une demande?

Le programme est ouvert à plusieurs catégories de personnes et groupes de personnes, notamment les :

- Membres du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec
- Membres de la magistrature
- Membres du corps professoral d'une université ou autre organisation (ex. professeur.e, chargé.e de cours)
- *Étudiant.e.s en droit (niveaux postdoctorat, doctorat, maîtrise (y compris la maîtrise en droit notarial), baccalauréat) et étudiant.e.s à l'École du Barreau du Québec
- Représentant.e.s d'organismes

Exigences

- Les recherches doivent être réalisées au Québec, mais comprend aussi les recherches effectuées par les chercheur.euse.s des deux sections de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.
- Le sujet doit trouver une application concrète et substantielle à la réalité québécoise ou doit être un sujet d'intérêt pour le droit québécois.
- Le projet doit mener à la rédaction d'un article juridique ou d'un ouvrage (monographie, traité, jurisclasseur, ...).
- Chaque personne, groupe de personnes ou organisme peut déposer au maximum **un projet de recherche par année**.
- Le projet doit être réalisé dans un **délai maximal de 2 ans** (prolongation possible, sur **motifs raisonnables** : 6 mois additionnels pour un article juridique, 1 an pour un ouvrage).
- **Plus de 50% du contenu** doit être de nature juridique.

Exclusions

- La demande de subvention additionnelle pour un projet ayant déjà été financé par la Fondation
- La réédition d'une publication, **à moins d'une proposition de mise à jour substantielle**
- La traduction d'une publication
- *Les travaux effectués dans le cadre de l'obtention d'un grade universitaire (ex. la thèse de doctorat ou le mémoire de maîtrise) ou les travaux d'un cours

Quand déposer une demande?

La demande de subvention doit être reçue au plus tard le **lundi 14 décembre 2026 à 23h59.** Les demandes reçues après cette date ne seront pas considérées.

Comment déposer une demande?

Une demande de subvention doit être déposée en utilisant le formulaire en ligne ci-bas. Vous pouvez enregistrer votre demande en cours pour la compléter plus tard.

Pour déposer votre demande :
https://fondationdubarreau.qc.ca/subventions-a-la-recherche

CONTENU D'UNE DEMANDE

Le formulaire de demande de subvention nécessite notamment les informations suivantes :

- **Catégorie de personne :** Professeur.e, avocat.e, notaire, directeur.trice général.e, etc.
- **Titre et description du projet :** Veuillez indiquer un titre, même s'il n'est pas définitif.
- **Montant demandé :** La Fondation accorde un montant maximal de 7 000 $ pour un article juridique et de 10 000 $ pour un ouvrage.
- **Thème** : Comment la recherche s'inscrit dans le thème de l'année (ou non).
- **Intérêt et pertinence :** Son intérêt et ses effets sur les connaissances en droit québécois ainsi que ses retombées pratiques.
- **Le caractère novateur** : Description de l'état des connaissances actuels sur le sujet (avec bibliographie) et l'apport du projet de recherche.
- **Budget détaillé :** (voir section Montant alloué et dépenses admissibles)
- **Échéancier détaillé :** Présenter un échéancier cohérent, claire et faisable
- **Plan et méthodologie de recherche :** Présenter une approche structurée, claire, faisable et adaptée aux objectifs du projet
- **Autres sources de financement et partenariats :** Les autres organismes ou institutions impliqués dans le projet de recherche (confirmé ou en attente).
- **Moyens envisagés pour la publication et la diffusion** (voir sections Publication et Diffusion):

 Si la demande de subvention vise la **publication d'un ouvrage**, une lettre d'entente avec une maison d'édition est *recommandée*. Si la demande de subvention vise la **publication d'un article**, une copie des échanges avec une revue est *recommandée*.

Documents à joindre à votre demande

- **Gabarit de la Description du projet dûment rempli** (obligatoire)
- **CV de la personne candidate** (obligatoire)
- **CV de tout.e.s les co-auteur.trice.s** (si applicable)
- **CV de tout.e directeur.trice du projet de recherche** (si applicable)
- **Lettre(s) d'appui(s) au projet de recherche** (si disponible)
- **Lettre d'entente avec la maison d'édition ou avec une revue pour fins de publication** (si applicable)
- **Photo(s) professionnelle(s) de la personne candidate et des co-auteur.trices** (optionnel)
- **États financiers de la dernière année (2025), si vous êtes un organisme** (obligatoire)
- **Tout autre document jugé pertinent (si applicable)** (optionnel)

ÉVALUATION D'UNE DEMANDE

Les demandes de subventions sont analysées par un comité d'évaluation de la Fondation dans les semaines suivant la clôture du programme. Ce comité recommande au conseil d'administration de la Fondation les projets à financer et les montants à allouer pour chaque recherche.

Les critères pris en compte par le comité d'évaluation sont :

- ✓ **Adéquation avec le thème** : Si le projet correspond au thème proposé par la Fondation.
- ✓ **Intérêt et pertinence** : Si le projet est pertinent et intéressant pour l'avancement des connaissances en droit québécois ainsi que ses retombées pratiques.
- ✓ **Caractère novateur** : Si le projet apporte des éléments nouveaux d'intérêt pour la communauté juridique ou le public en général.
- ✓ **Budget** : Si le budget proposé et les dépenses envisagées respectent les règles du concours.
- ✓ **Échéancier** : Si l'échéancier proposé est jugé cohérent, claire et réalisable.
- ✓ **Plan de travail et méthodologie** : Si le plan proposé est structuré, claire, réalisable et adapté aux objectifs du projet
- ✓ **Publication** : L'existence d'une lettre d'entente avec une maison d'édition pour la publication d'un ouvrage, ou avec une revue pour la publication d'un article.

MONTANT ALLOUÉ ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Montant de la subvention alloué

La Fondation accorde un montant maximal de :

- **7 000 $** pour un article juridique
- **10 000 $** pour un ouvrage (monographie, traité, jurisclasseur, ...)

Si le budget total dépasse le montant maximal accordé par la Fondation pour votre projet de recherche, vous devez indiquer les autres sources de financement qui compléteront votre plan financier.

Les coûts liés à la recherche seront évalués par le comité d'évaluation, qui recommandera au conseil d'administration de la Fondation le montant à verser.

Dépenses admissibles

Les dépenses incluent notamment :

✓ La rémunération d'assistant.e.s de recherche

✓ Les frais raisonnables de photocopie

✓ Les frais d'utilisation de banques de données

Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles incluent notamment :

x les salaires, honoraires professionnels et allocations de dégagement ou de dégrèvement pour les personnes responsables

x Les frais de déplacement

x Les frais d'amortissement d'équipement

x Les frais indirects de recherche

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La décision de financer ou non un projet de recherche sera transmis par écrit au printemps 2027.

Les motifs de la décision ne sont détaillés que si la personne en fait expressément la demande. La décision est finale.



SUBVENTION

La convention

Chaque bénéficiaire d'une subvention de la Fondation doit convenir des modalités d'une convention avec la cheffe de la direction.

Cette convention inclut les éléments suivants :

- Montant et modalités de versement de la subvention
- Dates limites pour la transmission du :
 - Rapport d'étape
 - Rapport final, rapport financier et texte final (ouvrage ou article)
- Date limite de publication du texte final
- Modalités de promotion du texte final



LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Fondation versera 75 % de la subvention après la signature de la convention.

Le solde de 25 % sera versé après réception du rapport final, du rapport financier et d'une copie du texte final.

Les modalités de versement d'une subvention à une organisation ou tout autre personne devront être convenues avec la cheffe de la direction.

Le rapport d'étape

La personne bénéficiaire doit produire un rapport d'étape à la date convenue dans sa convention. Le rapport doit inclure les éléments suivants :

A. Résumé des activités

- Le projet se déroule-t-il comme prévu? Dans la négative, qu'est-ce qui a changé et pourquoi? Est-ce qu'une demande de prolongation est envisagée?
- Décrivez brièvement les principales activités prévues jusqu'à la fin du projet.
- Si la subvention avait des conditions particulières, précisez leur état d'avancement.
- Mentionnez, s'il y a lieu, les difficultés rencontrées pour respecter le contenu, le budget et les délais prévus. Précisez quelles sont ces difficultés.

B. Dépenses financières

- Énumérez les dépenses effectuées depuis l'obtention de la subvention, avec les montants réels (Des factures peuvent être demandées à l'appui.).
- Indiquez les dépenses prévues pour le reste de la subvention afin de compléter le projet.
- Mentionnez les nouvelles sources de financement du projet, s'il y a lieu.
- En cas d'écart important entre la subvention reçue et les dépenses prévues, fournissez des explications.

Veuillez vous assurer que votre rapport d'étape couvre chacun des points mentionnés ci-dessus. La longueur du rapport est laissée à votre discrétion.

Le rapport d'étape doit être transmis par courriel à **recherche@fondationdubarreau.qc.ca**

LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le rapport final

La personne bénéficiaire doit produire un rapport final à la date convenue dans sa convention. Le rapport doit notamment détailler les éléments suivants :

A. Résumé des activités

- En vous fondant sur le plan de travail inclus dans votre demande de subvention, donnez une description générale du projet et des activités réalisées depuis le rapport d'étape.
- Énumérez brièvement les objectifs du projet.
- Le projet s'est-il déroulé comme prévu? Dans la négative, qu'est-ce qui a changé et pourquoi?
- Si votre subvention était assortie de conditions particulières, précisez le résultat de ces conditions.

B. Retombées et réflexions sur le projet de recherche

- Qui a bénéficié du projet et de quelle(s) façon(s)?
- Fournir au moins deux (2) témoignages de 150 mots maximum (Un rédigé par l'un.e des auteur.trice.s, et l'autre par l'un.e des auxiliaires de recherche). Ces témoignages doivent décrire les retombées de la subvention sur le projet de recherche, son rayonnement et le parcours personnel ou professionnel des personnes impliquées.
- Veuillez faire part de vos réflexions sur les difficultés liées à votre projet et les succès obtenus.

C. Publication et promotion

- Précisez la maison d'édition ou la revue pour la publication de votre travail.
- Donnez des précisions sur les échéanciers en lien avec la publication de votre travail.
- Précisez les activités prévues pour faire la promotion de votre travail seul ou en lien avec la Fondation.

D. Dépenses financières

- Énumérez toutes les dépenses encourues pour la réalisation de la recherche en précisant les montants réels. Des factures pourraient être demandées en appui à une dépense.
- Indiquez les dépenses non couvertes par la subvention.
- En cas d'écart important entre la subvention versée et les dépenses anticipées, veuillez fournir des explications.

Le rapport final doit être transmis par courriel à
recherche@fondationdubarreau.qc.ca

PUBLICATION

Publication de la recherche

Lorsque disponible, la personne bénéficiaire doit démontrer les démarches entreprises pour publier sa recherche auprès de maisons d'édition, revues scientifiques ou le CAIJ.

La personne bénéficiaire s'engage également à informer la Fondation de la publication de sa recherche et de toute autre actualité liée (conférence, formation, etc.).



DIFFUSION

Présentation de la recherche

La Fondation souhaite offrir une tribune aux bénéficiaires pour mettre en valeur leurs travaux.

La personne bénéficiaire pourra être invitée à présenter les résultats de sa recherche sous forme de formations (en présentiel ou en ligne) lors d'événements organisés par la Fondation ou ses partenaires.

Promotion de la recherche

Afin de promouvoir l'avancement des connaissances en droit, la Fondation souhaite partager les résultats des recherches subventionnées et les événements associés sur ses plateformes de communication (réseaux sociaux, infolettres, site Web...).

La personne bénéficiaire sera donc invitée à :

- Vulgariser sa recherche pour en communiquer les résultats.
- Fournir une photographie ainsi qu'une biographie pour les supports de communication.
- Mentionner les outils de communication et les comptes de réseaux sociaux dont il dispose.



Pre Maya Cachecho, Chercheuse de la Fondation Formation des Gouverneurs - juin 2019